RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU D

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24 SEP. 2026
ID : 025-252508247-20260908-2026_09_02_40-DE

SYBERT

Extrait du Registre des délibérations Du Bureau

Séance du 8 septembre 2026

Date de convocation : le 4 septembre 2026

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de l'usine d'incinération du SYBERT, 3 rue Albert EINSTEIN, à Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Président du SYBERT

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h00

En nombre, les membres :

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Ayant pris part au vote : 8
- Ayant donné procuration : 0

Résultat du vote :

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Étaient présents :

BERMOND Henri, 5e Vice-Président, GBM ;
BOUSSET Jean-Marc, Président, GBM ;
BOUVET Nathalie, 1ère Vice-Présidente, GBM ;
DIETRICH Clément, 4e Vice-Président, CCVM
GARNIER Christophe, 6e Vice-Président, CCLL ;
JACQUES Patrick, 4e Conseiller Syndical Délégué, GBM ;
LEGAIN Olivier, 2e Vice-Président, GBM
STADELMANN Jean-Claude, 3e Vice-Président, CCLL ;

Etaient excusés :

BOUZAT Patrick, 2e Conseiller Syndical Délégué, GBM

Secrétaire de séance : Jean-Claude STADELMANN

Procuration de vote :
Mandant :
Mandataire :

Objet : 1B. Marché de transport et traitement des déchets ménagers recyclables excédentaires du centre de tri
2026/09_02-40

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24 SEP. 2026
ID : 025-252508247-20260908-2026_09_02_40-DE

VALORISATION DE MATIÈRE

MARCHÉ DE TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES EXCÉDENTAIRES DU CENTRE DE TRI

Rapporteur : Monsieur Henri BERMOND, Vice-Président

Le centre de tri du SYBERT est susceptible de connaître des périodes d'arrêts techniques (pannes lourdes, travaux sur le process, ...). Sur de telles périodes, il convient d'organiser la continuité des activités de réception des déchets ménagers recyclables sur le pôle valorisation des déchets du SYBERT mais aussi d'assurer la continuité des opérations de traitement de ces déchets les dévoyant vers d'autres centres de tri.

Pour ce faire, il convient de disposer d'un prestataire en charge du transport vers un centre de tri d'un syndicat, désigné par le SYBERT et avec lequel le SYBERT aurait une convention de traitement des déchets ou qui dispose d'un tarif délibéré applicable au SYBERT, sans autre modalité.

De même, en cas de saturation de centres de tri des différents syndicats, avec lesquels le SYBERT a une convention de traitement des déchets et/ou face à l'impossibilité de traiter les déchets du centre de tri du SYBERT, il convient de disposer d'un autre prestataire en charge du transport et du traitement des déchets.

Actuellement, le SYBERT dispose d'un marché sur ces deux types de prestations, qui prend fin au 1er janvier 2027 et qu'il convient de renouveler.

Il est proposé de lancer une nouvelle consultation afin de disposer d'un nouveau marché à compter de 2027.

La consultation est envisagée selon une procédure d'appel d'offre portant sur deux lots :

- Lot 1 : transport des déchets du centre de tri du SYBERT vers un autre centre de tri désigné par le SYBERT
- Lot 2 : transport et traitement des déchets du centre de tri du SYBERT en complément ou recours.

Ces deux lots seront des accords-cadres à bons de commande avec maximum selon les modalités suivantes

- Lot 1 : maximum de 50 000 € HT pour la 1ère année du marché et maximum de 200 000 € par an, pour chacune des trois années suivantes, en cas de reconduction (650 000 € HT toutes périodes confondues)
- Lot 2 : maximum de 400 000 € pour la 1ère année du marché et maximum de 1 600 000 € par an, pour chacune des trois années suivantes en cas de reconduction (5 200 000 € HT toutes périodes confondues)

Chacun des deux accords-cadres sera notifié pour une période initiale d'un an à compter du 2 janvier 2027 ou de leur notification, en cas de date plus tardive. Ils seront reconductibles 3 fois, par période de 12 mois.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24 SEP. 2026
ID : 025-252508247-20260908-2026_09_02_40-DE

A l'unanimité, le Bureau valide les termes de la consultation, présentée ci-dessus et autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Jean-Marc BOUSSET

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
Jean-Claude STADELMANN